

Réf. > JCR/TB

Paris, le 24 mars 2026

Le Président

Monsieur Roland Lescure
Ministre de l'Économie, des Finances
Et de la souveraineté industrielle,
Énergétique et numérique
139, rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

Objet : Conséquences de la situation au Moyen-Orient
pour les entreprises artisanales du bâtiment

Monsieur le Ministre,

La persistance du conflit au Moyen-Orient engendre désormais d'importantes craintes quant à une évolution inconsidérée des prix des matériaux et des équipements dans le secteur du bâtiment ainsi que des prix des carburants, avec d'ores et déjà des hausses sensibles constatées ou anticipées.

Cette situation intervient alors même que les plus de 500 000 entreprises artisanales du bâtiment traversent une crise depuis plus de deux années, caractérisée par un recul d'activité de près de 4% et 30 000 suppressions d'emplois.

Dans ce contexte particulièrement préoccupant, la CAPEB souhaite appeler votre attention sur la nécessité d'anticiper et de prévenir toute nouvelle déstabilisation du secteur liée à une hausse brutale et incontrôlée des prix des matériaux. Nous saluons les premiers échanges engagés avec vos services.

Au nom de la CAPEB, je vous demande désormais de réactiver le comité de crise interministériel dédié au secteur du bâtiment, et ses déclinaisons territoriales, mis en place lors de la guerre en Ukraine. Ce dispositif avait permis un suivi rapproché et utile de l'évolution des coûts des matériaux, ainsi qu'un dialogue efficace entre les pouvoirs publics et tous les acteurs de la filière (industriels, distributeurs et professionnels du bâtiment).

Aujourd'hui, un tel outil apparaît à nouveau indispensable pour surveiller avec la plus grande vigilance les tensions sur les marchés et les potentiels effets d'aubaine. Une hausse inconsidérée des prix des matériaux viendrait en effet ajouter de la crise à la crise, freinant un peu plus le marché du bâtiment et mettant en péril un grand nombre d'entreprises artisanales déjà fragilisées.

Par ailleurs, la hausse des prix du pétrole, dont les effets se font d'ores et déjà sentir à la pompe, impacte directement les coûts d'exploitation des entreprises, notamment via l'augmentation du prix du gazole non routier (GNR). Sans accompagnement adapté, cette situation risque d'entraver la capacité des artisans à poursuivre leur activité dans des conditions économiquement soutenables.

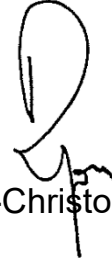
C'est pourquoi nous appelons également à la mise en place rapide de mesures d'accompagnement permettant aux entreprises d'absorber ces hausses, à l'instar des premières annonces du gouvernement en faveur du secteur du transport ou de l'agriculture. Les professionnels du bâtiment ne peuvent être écartés.

.../...

Toute dérive durable des prix des matériaux, des équipements et de l'énergie se répercutera sur les coûts de construction, de rénovation et d'entretien du bâti, affectant ainsi les ménages, les collectivités territoriales, les donneurs d'ordre publics comme privés, ainsi que l'ensemble des filières qui dépendent de ces investissements.

Face à ces enjeux, il est essentiel que l'État se mobilise pleinement aux côtés des entreprises artisanales du bâtiment afin de préserver leur activité, leur compétitivité et donc la dynamique économique des territoires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.



Jean-Christophe Repon

Copie du courrier adressée à :

- Mme Maud Bregeon, Ministre déléguée, porte-parole du Gouvernement auprès du Premier ministre et ministre déléguée, chargée de l'Énergie auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique
- M. Sébastien Martin, Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique, chargé de l'Industrie

Courrier également adressé à :

- M. Serge Papin, Ministre des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir d'achat
- Monsieur Vincent Jeanbrun, Ministre de la Ville et du Logement